

Titre du Projet: Approvisionnement en services de gestion, Projet des services d'appui sur le terrain au Caraïbes (2016-D000049-1)

A. MODIFICATION POUR LA DEMANDE DE PROPOSITIONS (RFP):

Section 5. Critères d'évaluation, SUPPRIMER les Critères# 1.2, 2.2, 3.2 et REMPLACER PAR les suivants :

1.2 Expérience : Démonstration de l'expérience de gestion de projet

Dans le cadre de chacune des affectations présentées afin de démontrer le présent critère :

- a) La personne proposée devrait :
- avoir exercé des fonctions de gestion semblables à celles qui sont décrites à la section 4B – Mandat spécifique du consultant, sous-section 4.2 Gestionnaire de projet du PSAT (Barbade); ET
 - avoir travaillé avec un ou des intervenant(s) de l'aide au développement international ou dans le cadre de projets de développement international ; ET
- b) Les affectations complétées le ou avant le 1er janvier 2000 ne seront pas prises en considération aux fins de l'évaluation; ET
- c) L'affectation devrait être d'une durée d'au moins trois (3) mois.

Si le soumissionnaire ne démontre pas que l'affectation rencontre les éléments a) à c) ci-haut, aucun point ne sera alloué pour cette affectation. Seules les affectations qui rencontrent les éléments a) à c) ci-haut devraient être présentées dans le formulaire TECH-6A de l'individu proposé.

2.2 Expérience : Démonstration de l'expérience d'administration de bureau

Dans le cadre de chacune des affectations présentées afin de démontrer le présent critère :

- a) La personne proposée devrait avoir exercé des fonctions d'administration de bureau semblables à celles qui sont décrites à la section 4B – Mandat spécifique du consultant, sous-section 4.3 Administrateur de bureau du PSAT (Barbade) ; ET,
- b) L'affectation de la personne proposée devrait s'être déroulée sur le terrain, dans un pays en développement ; ET
- c) Les affectations complétées le ou avant le 1er janvier 2000 ne seront pas prises en considération aux fins de l'évaluation; ET
- d) L'affectation devrait être d'une durée d'au moins trois (3) mois.

Si le soumissionnaire ne démontre pas que l'affectation rencontre les éléments a) à d) ci-haut, aucun point ne sera alloué à l'affectation. Seules les affectations qui rencontrent les éléments a) à d) ci-haut devraient être présentées dans le formulaire TECH-6A de l'individu proposé.

3.2 Expérience : Démonstration de l'expérience comme agent financier

Dans le cadre de chacune des affectations présentées afin de démontrer le présent critère :

- a) La personne proposée devrait avoir exercé des fonctions d'agent financier semblables à celles qui sont décrites à la section 4B – Mandat spécifique du consultant, sous-section 4.4 Agent financier du PSAT ; ET
- b) L'affectation de la personne proposée devrait s'être déroulée sur le terrain, dans un pays en développement ; ET
- c) Les affectations complétées le ou avant le 1er janvier 2000 ne seront pas prises en considération aux fins de l'évaluation; ET
- d) L'affectation devrait être d'une durée d'au moins trois(3) mois.

Si le soumissionnaire ne démontre pas que l'affectation rencontre les éléments a) à d) ci-haut, aucun point ne sera alloué à l'affectation. Seules les affectations qui rencontrent les éléments a) à d) ci-haut devraient être présentées dans le formulaire TECH-6A de l'individu proposé.

2. Section 4b, 3.1.1.1. Général, supprimer l'emplacement REMPLACER PAR ce qui suit :

- i. Endroit : I. Emplacement : L'espace de bureau doit être situé dans un environnement et un immeuble sécurisés, à distance de marche (3 km) du Haut-Commissariat du Canada situé au Bishop's Court Hill, St. Michael, Barbade, doté d'un espace de stationnement pour un minimum de 5 véhicules;

3. Section 4. Les termes de référence, paragraphe 3.0 EXIGENCES EN MATIÈRE DE SERVICE, SUPPRIMER la phrase « le consultant doit, sur demande, fournir les services suivants aux niveaux spécifiés » : **REEMPLACER PAR** ce qui suit :

“Le consultant doit fournir les services suivants aux niveaux spécifiés au plus tard 60 jours à compter de la date d'entrée en vigueur du contrat. ”

B. QUESTIONS ET RÉPONSES

Q.1	Quelle est le montant de l'enveloppe financière totale disponible pour la DDP des Caraïbes sur la durée de 5 ans du contrat ?
A.1	L'enveloppe financière totale disponible pour la FSS des Caraïbes sur la durée de 5 ans du contrat dépendra de la valeur de la proposition gagnante
Q.2	Quelles sont les positions qui doivent être évaluées sur le plan technique
A.2	Seuls 3 positions à Barbade (Gestionnaire de projet PSAT , Administrateur de Bureau PSAT et Agent financier PSAT) seront techniquement évaluées . Un seul CV par poste, pour un total de 3 CVs doivent être inclus dans la proposition technique. les CVs pour le reste des positions ne sont pas nécessaires, bien que les positions soient libellées dans FIN- 1 .
Q.3	Avez-vous besoin des services de transport au la Barbade ?
A.3	Le service de transport n'est pas nécessaire à Barbade. L'exigence de service de transport n'existe que pour le Guyane et la Jamaïque.
Q.4	Serons-nous exclus des possibilités futures avec d'autres partenaires de développement en raison de la clause de conflit d'intérêts dans la DDP ?

A.4	<p>Il n'appartient pas à notre ministère de se prononcer sur les règles d'éligibilité des autres donateurs. Le contrat résultant liera le consultant et le MAECD seulement. Il n'y a pas d'exigence d'exclusivité associée au contrat résultant. Pour plus de détail, veuillez-vous reporter aux dispositions de la section 6 modèle uniformisé du contrat, l'article 1.12 conflit d'intérêts qui décrit les obligations du consultant relativement au conflit d'intérêts.</p> <p>It is not our department to pronounce on the rules of eligibility of other donors. The resulting contract will bind the consultant and the MAECD only. There is no requirement for exclusivity associated with resultant contract. For more detail, please you refer to the provisions of section 6 standardized model contract, Section 1.12 conflict of interest that describes the Consultant's obligations with respect to conflict of interest.</p>
Q.5	<p>Dans la DDP, il est indiqué que l'espace de bureau doit être situé dans un immeuble et environnement sécurisé à une distance de marche(5km) du Haut-commissariat du Canada . Pouvez-vous confirmer la distance acceptable?</p>
A.5	<p>S'il vous plaît voir la modification n#2</p>
Q.6	<p>Avez-vous besoin de postes de travail à Barbade ? Si oui, combien ?</p>
A.6	<p>Les postes de travail ne constituent pas une exigence du contrat pour la Barbade</p>
Q.7	<p>Dans la DDP, la date de l'efficacité du contrat est la date de la signature du contrat. Les attentes en matières de prestation de service en vertu du contrat ne sont pas réalistes, surtout en ce qui a trait à l'espace de bureau, à l'équipements et aux services de transport qui exigent un certain temps à mobiliser. Y a-t-il une façon d'aborder cette réalité dans la date de début du contrat?</p>
A.7	<p>Veuillez-vous référer à la modification n#3</p>
Q.8	<p>Est-ce que le MAECD envisage de modifier la portée de la "Région du projet" pour inclure Haiti, dans la DDP pour le service de soutien pour Haiti, le projet de la région a été considéré comme « l'ensemble des pays de l'Amérique latine et des Caraïbes » de la région, y compris la Barbade et la Jamaïque. Nous demandons que cette norme qui constitue la « région des Caraïbes » soit également appliquée aux DP 2016-D000049-1.</p>
A.8	<p>Pour les besoins de cette DDP, Haïti ne fait pas partie de la région du projet</p>

C. TOUS AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS.